

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04825

Numéro SIREN : 910 095 132

Nom ou dénomination : 22 LUBECK

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2023 sous le numéro de dépôt 1221

SAS LUBECK 22

Société par actions simplifiée au capital de 1000€

Siège social : 29 avenue Hoche – 75008 Paris

910 095 132 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-deux et le 21 novembre à dix heures,

L'actionnaire, la société SAS HOLDING BH et le Président Alexandre BIBAS de la société par actions simplifiée 22 LUBECK, au capital de 1.000 € divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale extraordinaire.

Le Président constate que l'actionnaire présent représente l'intégralité du capital social et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée à l'actionnaire.

Le président déclare que le texte des résolutions proposées a été adressé à l'actionnaire dans les délais légaux et dans le même temps, tenus à sa disposition au lieu du siège social.

Ainsi l'actionnaire a pu librement exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par loi.

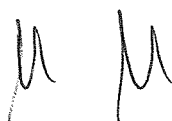
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que L'assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un Directeur Général de la Société
- Pouvoir pour formalités

Le Président expose qu'il a été proposé de confier la Direction Générale de la société à la société CO FUND III qui, n'ayant plus d'opération en cours, pourrait consacrer tous ses soins aux activités de notre société. Le Président met successivement aux voix, les résolutions figurant à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer :

SAS CO FUND III

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : 9 avenue Victor Hugo – 75016 Paris

751 754 201 RCS Paris

en qualité de Directeur Général de la Société, pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

CO FUND III déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Pour Holding BH le Président



Monsieur Alexandre BIBAS

Pour COFUND III le Président



Monsieur Alexandre BIBAS